



AA298

13 jours 91 heures

7 345 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Certificat souscripteur / tarificateur risques aggravés

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les risques aggravés.
- Analyser et évaluer les risques.
- Proposer l'acceptation ou non d'un risque en appliquant la tarification adaptée au risque aggravé.
- Argumenter la position adoptée.

LES PLUS DE LA FORMATION

Les plus de la formation

- Cas pratiques conçus par des souscripteurs de risques aggravés seniors, des médecins conseils d'assurance et des experts pédagogiques, à partir d'exemples concrets.
- L'utilisation d'outils de tarification est un des plus de cette formation.

Pourquoi un certificat IFPASS en partenariat avec l'AFSRA ?

- L'AFSRA, suite à une étude menée auprès des tarificateurs / souscripteurs constatant un déficit de reconnaissance de ce métier, a demandé à l'IFPASS de l'accompagner dans la création d'un certificat.

PUBLIC

- Débutant ou moins de deux ans d'expérience dans les fonctions de :
 - Souscripteurs de risques aggravés
 - Souscripteurs en sélection médicale
 - Tarificateurs
 - Tarificateurs médical
 - Rédacteurs en sélection médicale
 - Chargés de sélection médicale/des risques
 - Gestionnaires médical

PRÉ-REQUIS

AA037 - AA145 - AA051 - AA041
ou expérience équivalente.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'ifpass.

SESSION(S) 2020

PARIS

Du 20 janvier au 25 juin

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

05A - Souscription des risques non standard

PERSONNALISATION DE PARCOURS

L'inscription définitive est validée par le Comité de pilotage sur présentation du curriculum vitae du pré-inscrit.

VALIDATION

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation

PROGRAMME

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET TECHNIQUE DES ASSURANCES DE PERSONNES

MODULE 1

A. Bases techniques et juridiques de l'assurance

1. Risque assurable
2. Compensation des risques et le coût de couverture
3. Obligation de déclaration du risque par l'assuré-souscripteur
4. Obligation de couverture du risque assuré par l'assureur

B. Divers produits d'assurance

1. Principales garanties de prévoyance proposées
2. Divers produits de prévoyance (individuels)
3. Divers produits de prévoyance (groupes)

C. Protection des données

1. Protection CNIL et le pack de conformité «Assurances»
2. Respect du secret médical

D. Protection des assurés

1. Droit à l'information et les obligations de conseil
2. Convention AERAS et le droit à l'oubli
3. Impacts de la loi consommation (loi Hamon)

SÉLECTION ET TARIFICATION DES RISQUES

MODULE 2

A. Objectifs de la sélection des risques

1. Limiter l'anti-sélection
2. Maintenir l'équilibre du portefeuille
3. Différencier les risques
4. Evaluer les risques

B. Rôle du tarificateur

1. Instruction du dossier de souscription
2. Pratique de la tarification
3. Supports à la décision du tarificateur
4. Prise de décision

ENVIRONNEMENT MÉDICAL

MODULE 3

A. Examens usuels

1. Bilan biologique
2. Examens usuels
3. Terminologie médicale

B. Système cardio-vasculaire

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques cardio-vasculaires

C. Système ostéo-articulaire

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques
3. Principales pathologies

D. Système endocrinien

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques
3. Principales pathologies

E. Système respiratoire

1. Anatomie du système
2. Facteurs de risques
3. Principales pathologies

RÉVISIONS

Une journée de révision permet aux participants de travailler sur des cas pratiques dans les conditions de l'examen.

ÉPREUVES DE VALIDATION

La validation du certificat se décompose en :

- Une évaluation pour chaque module ou sous-module sur la base d'un QCM et cas pratiques (40% de la note).
- Une épreuve finale (études de cas) porte sur l'ensemble des savoirs appréhendés durant la formation (60% de la note).

La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale